

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 7070, boulevard Guillaume-Couture (lot 6 325 534) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 26 août 2020, à 18 h 30**, en *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée :
 - l'installation, à titre de construction accessoire, d'une génératrice au sol dans une cour latérale, au lieu qu'aucune génératrice ne soit autorisée ;
 - l'aménagement d'un écran tampon requis en cour arrière et contiguë à la zone H2627 dans le quartier des Peintres Québécois, avec une largeur minimale, longeant l'espace de stationnement, de 5,5 mètres et longeant l'espace d'entreposage des contenants de matières résiduelles de 4 mètres, au lieu d'une largeur de 8 mètres,

tel que prescrit par les articles 158 et 526.12 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **11 août 2020 au 25 août 2020**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 11 août 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



Objet :

Demande de dérogation mineure – Installation d’une génératrice et largeur d’un écran tampon – 7070, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis, lot 6 325 534

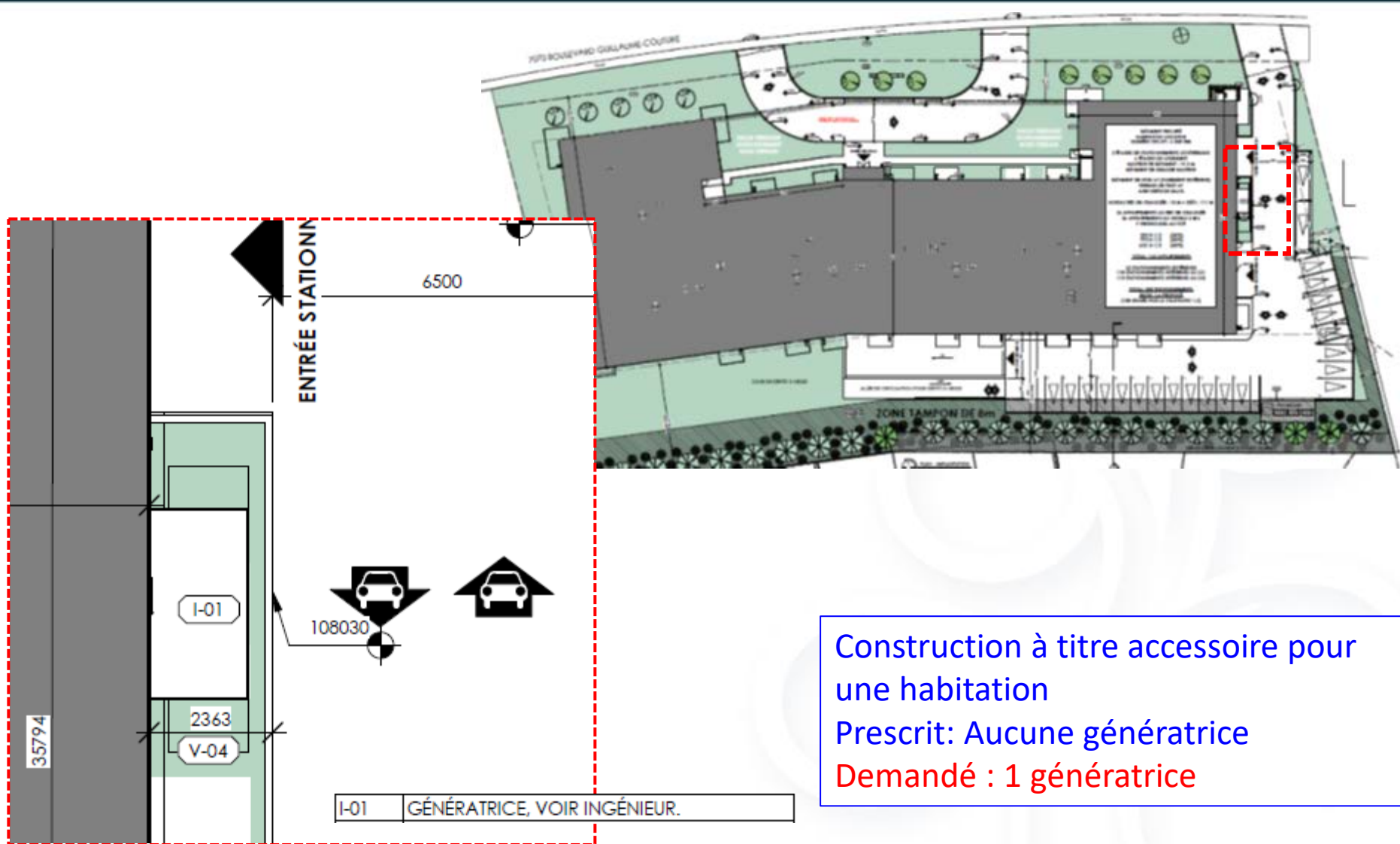
Informations

Dispositions règlementaires : **Habitation multifamiliale isolée** projetée

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Construction à titre accessoire	Génératrice non autorisée	1 génératrice au sol dans une cour latérale	--
Largeur minimale d’un écran tampon devant être aménagé contiguë à la zone H2627	8 mètres	6 mètres (longeant l’emplacement de l’espace de stationnement) (Publication : 5,5 mètres)	2 mètres 2,5 mètres
		4,5 mètres (longeant l’espace d’entreposage des contenants de matières résiduelles) (Publication : 4 mètres)	3,5 mètres 4 mètres

- N’est pas situé dans une zone où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.





Construction à titre accessoire pour
 une habitation
 Prescrit: Aucune génératrice
 Demandé : 1 génératrice

Écran tampon – Largeur minimale

Prescrite: 8 mètres

Demandée : 6 mètres

(longeant l'emplacement de l'espace de stationnement)

(Publication : 5,5 mètres)

Demandée : 4,5 mètres

(longeant l'espace d'entreposage des contenants de matières résiduelles)

(Publication : 4 mètres)

